

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-191 du 12 Juillet 1980

chargeant le Camarade SOULE DANKORÓ,
Ministre de la Jeunesse et des Sports,
de l'inférim du Camarade Moussa Ali
TRAORE, Ministre de l'Enseignement
Maternel et de Base pour compter du
12 Juillet 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

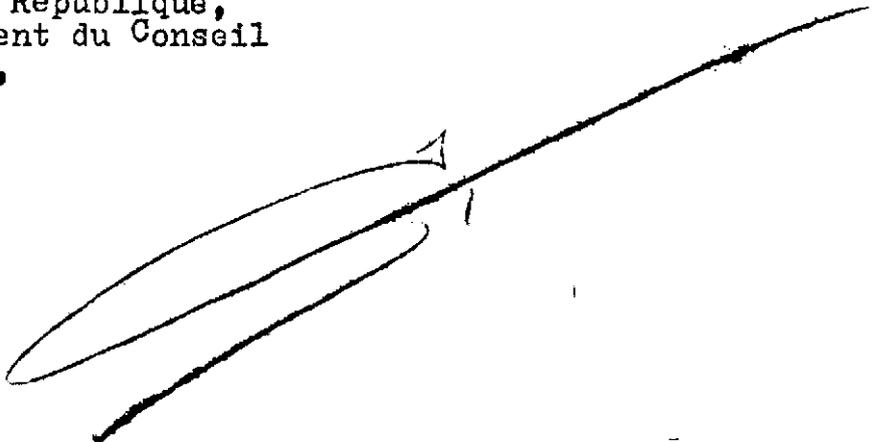
DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 12 Juillet 1980, le Camarade Soulé
DANKORO, Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Enseignement Maternel et de Base
pendant l'absence du Camarade Moussa Ali TRAORE.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Juillet 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MJP-MEMB 6
Autres Ministères 20 DPE - DAJL -INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-